

Situé sur la commune de Coren-les-Eaux, en bordure de Vieillespesse et Rézentières, le parc éolien du Col de la Fageole est exploité par la société Tenergie. En 2022, le parc a produit 26.326 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 5.700 foyers.

Un comité de suivi du parc éolien composé d'élus des 3 communes et de Tenergie s'est constitué en 2022, et s'est d'ores et déjà réuni à 3 reprises (31/05/2022 + 26/09/2022 + 09/01/2023). Ce comité aborde à la fois les questions relatives à l'exploitation du parc actuel, ainsi que celles relatives à son projet de renouvellement qui consiste à remplacer les 5 éoliennes existantes par 4 éoliennes de nouvelle génération.



### **Exploitation du parc actuel :**

L'exploitation du parc repose sur un pilotage des éoliennes par les équipes d'exploitation basées à Nîmes et Fuveau, associé aux interventions des équipes techniques locales de Vestas qui en assurent quotidiennement l'entretien et la maintenance courants. Des interventions plus importantes sont parfois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des éoliennes. Ainsi tous les 3 à 5 ans, les pales doivent faire l'objet d'une attention particulière. Cette année a ainsi été l'occasion de vérifier l'état de chacune des 15 pales (inspection par drones en mai), de les nettoyer (en juin), et enfin de réparer les impacts de foudre ou de glace identifiés (juillet/aout). Les réparations ayant été interrompues par les mauvaises conditions météo en aout, elles reprendront l'été prochain.

Par ailleurs, la campagne acoustique menée entre le 19 janvier et le 10 mars a abouti début décembre à un plan de bridage des éoliennes qui a vocation à résoudre les gênes sonores remontées par les riverains proches en période de givre / brouillard / neige. Il s'appuie sur les nouveaux capteurs installés cette année sur la nacelle de l'éolienne E3. Une nouvelle campagne acoustique s'est déroulée entre le 8 décembre 2022 et le 12 janvier 2023 afin de vérifier l'efficacité de ce plan de bridage. Les conclusions sont attendues dans les prochaines semaines.

### **Projet de renouvellement du parc éolien :**

La concertation s'est poursuivie cette année entre le porteur de projet Tenergie, et les différentes parties prenantes. De nombreuses réunions se sont ainsi tenues : avec les riverains, avec les exploitants agricoles, avec les Services de l'Etat, et avec vos élus. Parmi les réunions clés, nous pouvons notamment citer l'organisation des portes ouvertes et permanences publiques du 1<sup>er</sup>/2 juillet, ainsi que la visite du parc éolien le 10 Novembre par le Secrétaire Général de la Préfecture M. FERCHICHE et la Sous-Préfète de Saint Flour Mme SERRANO.

Concernant les études, après avoir analysé les volets paysagers / acoustiques / environnementaux / techniques en 2021 ; elles se sont concentrées en 2022 sur l'hydrogéologie.

Une démarche concertée entre la commune de Coren-les-Eaux, l'Agence Régionale de Santé (ARS), et Tenergie a ainsi été menée afin d'étudier la question de la compatibilité du projet de renouvellement avec la ressource en eau, et plus largement celle de la compréhension de cette ressource dans l'intérêt général. S'appuyant sur la mobilisation de 2 hydrogéologues, dont l'un mandaté par l'ARS et la commune de Coren-les-Eaux, elle a abouti en novembre à la pose de 4 piézomètres. Ces petits forages serviront à surveiller l'impact potentiel des travaux, et seront un outil précieux de compréhension de la ressource en eau au service de l'intérêt général. Les collectivités et Tenergie remercient les propriétaires et exploitants agricoles qui ont accepté d'accueillir ces installations sur leurs parcelles. Les principales conclusions issues de cette démarche ont été présentées par les 2 hydrogéologues au comité de suivi le 09/01/2023. Ils se sont voulus rassurants quant à la question d'un éventuel impact sur la ressource en eau.

Tenergie travaille aux ultimes adaptations du projet, en vue d'un dépôt de la demande d'autorisation à la fin du premier trimestre. Il appartiendra alors aux différents Services de l'Etat, et notamment à l'hydrogéologue agréé mandaté par l'ARS et la commune de Coren-les-Eaux, de rendre un avis ; puis au Préfet de rendre sa décision. Dans l'hypothèse d'un feu vert de sa part, les travaux démarreront au plus tôt en 2025.